

la tribune

Guerre à la publicité
sexiste (p. 3)\$300 millions pour soutenir
le dollar (p. 4)

Forum

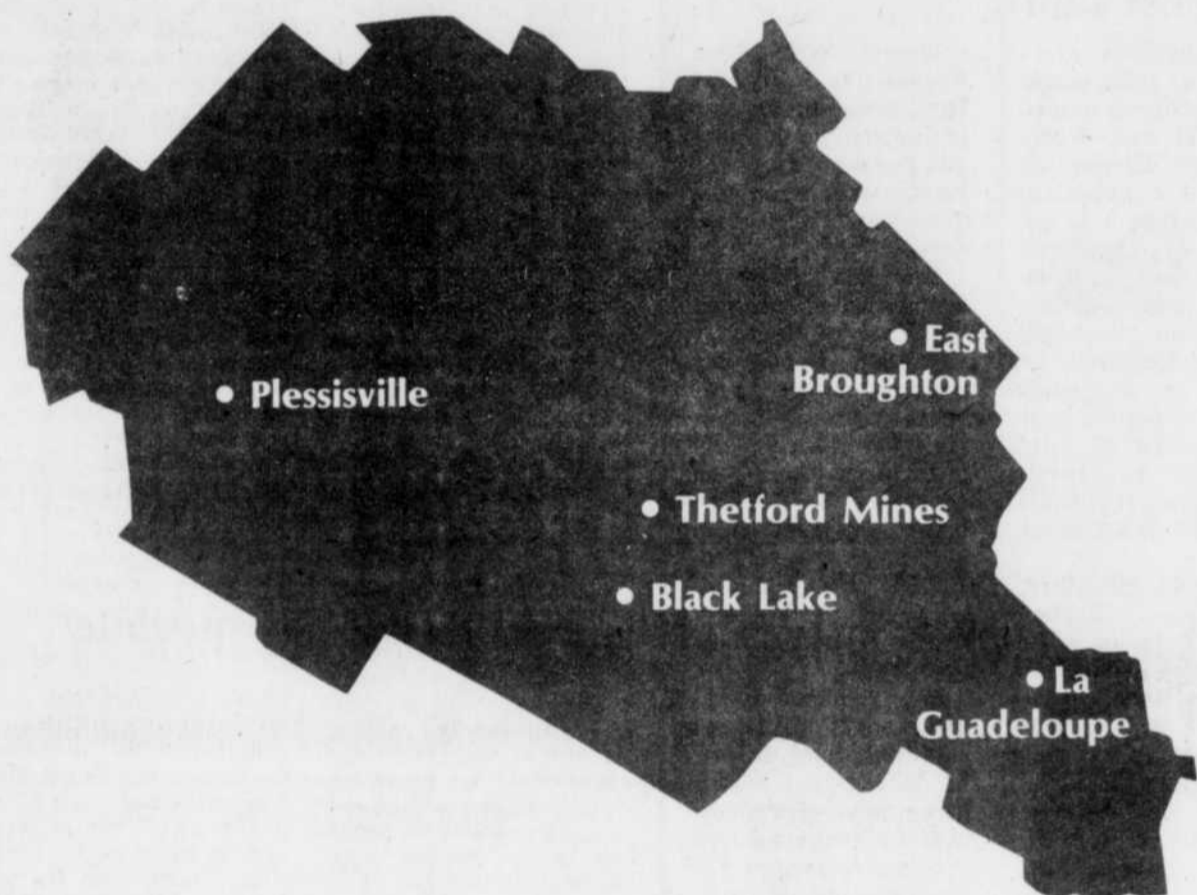
Finance



Elections

FRONTENAC

N.D.L.R. La Tribune tente aujourd'hui de tracer un portrait du comté de Frontenac et des candidats qui s'y affrontent. D'autres textes seront publiés au cours des prochains jours pour présenter les comtés de Shefford, Beauce, Brome-Missisquoi, Richmond, Lotbinière, Mégantic-Compton-Stansstead et de Sherbrooke.



Nelson Lessard: Parti créditiste

Une deuxième tentative en 8 ans

THETFORD MINES (PS) — Revenant à la charge pour une deuxième fois en huit ans, le candidat créditiste de Frontenac, Nelson Lessard, n'a pas l'intention de se faire jouer le même tour qu'en 1972 alors qu'il n'avait accusé qu'un retard de moins de 60 votes sur son adversaire libéral, quelque 1100 bulletins en sa faveur ayant été rejetés du fait qu'ils n'étaient pas conformes aux dispositions de la loi électorale.

Pour M. Lessard, ce n'est donc qu'une simple technicalité qui l'a battue en 1972. Il a décidé de revenir sur les rangs parce que, dit-il, "je n'avais pas le droit de laisser 11,582 bulletins de Frontenac sans candidat". D'ailleurs, M. Lessard soutient que le Crédit social est le seul parti qui répond véritablement aux aspirations des Québécois.

Travaillant selon la tradition créditiste (porte à porte et contacts de petits groupes), M. Lessard entend développer trois principaux thèmes d'ici le 18 février: le renouvellement de la Charte des banques pour faire baisser les taux d'intérêts qui, actuellement, sont trop élevés pour assurer une véritable relance de la petite et moyenne entreprise dans le comté et ainsi baisser le taux de chômage qui voisine les 20 pour cent; il préconise aussi la pension volontaire à 60 ans.

Travailleur minier âgé de 43 ans, M. Lessard compte sur le vote de ses confrères pour augmenter le suffrage déjà acquis. Il se fie aussi sur l'appui des jeunes avec qui, affirme-t-il, "j'ai toujours eu une grande facilité de communiquer". Se disant également très près des agriculteurs, M. Lessard s'attend donc à un vote majoritaire de leur part.

Soutenant que M. Trudeau ne recherche que le pouvoir et qu'il n'a rien à offrir, M. Lessard avoue qu'il serait très déçu si les électeurs du Québec votent libéral, "surtout avec les malaises actuels".

Même si sa candidature officielle est arrivée tardivement, en comparaison de celle de ses deux principaux adversaires, M. Lessard est confiant de combler l'écart du fait qu'il est déjà bien connu dans le

comté de Frontenac. "J'ai commencé à travailler bien avant ma réponse définitive de sorte que mon retard n'est pas alarmant, d'autant plus que je compte sur une organisation solide".

THETFORD MINES (PS) — Ex-contremaître à l'Hydro-Québec et membre de la députation fédérale depuis 1970, le libéral Léopold Corriveau n'a pas encore l'intention de céder sa place à quinconque. C'est pourquoi, il sollicite le renouvellement d'un cinquième mandat consécutif.

Agé de 54 ans, ce citoyen de Thetford Mines explique sa présence dans la présente campagne par l'expérience acquise depuis dix ans qui peut servir davantage les intérêts des électeurs de Frontenac. "Il est difficile d'entrer dans une carrière et d'en sortir par la suite".

M. Corriveau explique le manque d'intérêt de la lutte électorale actuelle par le fait qu'elle constitue une continuité de la campagne du mois de mai dernier. Conscient que les électeurs sont maintenant plus difficiles à déplacer, M. Corriveau limite donc délibérément les assemblées publiques au profit de messages dans les médias. Il consacre aussi ses énergies à la rencontre de petits groupes et, d'ici le 18 février, il aura parcouru tous les coins du comté.

M. Corriveau voudrait redonner un peu plus de vigueur à l'industrie existant dans le comté et ce, en motivant les gens qui y vivent déjà et

non pas en attendant après les autres. C'est pourquoi, dit-il, "j'ai toujours été disponible pour les hommes d'affaires et industriels afin de les renseigner sur tous les programmes gouvernementaux ou pour les diriger aux bons endroits".

Se disant assuré que le soir du 18 février, le Canada sera à nouveau gouverné par un gouvernement libéral majoritaire, M. Corriveau n'a jamais douté de sa réélection dans Frontenac.

Non seulement s'attend-il à remporter une cinquième victoire mais il prévoit une augmentation de sa majorité qui, en mai dernier, se chiffrait à 5442 voix.

Ce qui constituait d'ailleurs sa plus importante majorité en quatre élections, M. Corriveau base son optimisme par le fait que les électeurs n'ont pas le choix de voter libéral et ce, pour trois raisons: le régime conservateur a détérioré l'image internationale du Canada; la stratégie politique de M. Clark est très mal articulée; ce dernier a commis des erreurs inimaginables en seulement six mois.

"La population du pays a pu, depuis le 22 mai, se rendre compte que le parti libéral avait bien gouverné le pays".

Quant à l'endettement du pays, M.

Un mariage de raison entre
l'INDUSTRIE et les MINES

THETFORD MINES (PS) — Les régions de Plessisville et de Thetford Mines

n'ont pas beaucoup de points en commun si ce n'est qu'elles sont regroupées dans la même circonscription électorale canadienne: Frontenac.

Les candidats doivent donc tenir compte de deux réalités bien différentes lorsqu'ils s'adressent aux électeurs de ces deux importantes agglomérations. D'une part, Plessisville est avant tout un secteur industriel alors que la région de Thetford Mines est bien connue pour son exploitation minière.

Le comté de Frontenac est une vaste étendue qui compte 108 kilomètres entre les deux points les plus éloignés. Il est encerclé par les comtés de Lévis, Lotbinière, Richmond, Compton et Beauce. En mai dernier, le comté dénombrait 47,274 électeurs.

A cette occasion, le libéral Corriveau avait remporté sa plus décisive victoire depuis 1970 en augmentant sa majorité à 5442 voix. Il avait obtenu son plus grand total de vote, soit 17,024, en comparaison de 11,582 pour le Crédit social et 7142 pour le conservateur.

Pour la première fois depuis fort longtemps, l'un des six candidats en lice dans Frontenac habite la région de Plessisville. Il s'agit du conservateur Lauzon. Trois autres sont de la région de Thetford Mines, un de la région de Québec et un de Victoriaville.

Les grands thèmes électoraux sont quasi-absents de la campagne actuelle si ce n'est que certains effleurent le problème de l'énergie et du budget Crosbien. L'unité nationale est un sujet complètement ignoré. En outre, les thèmes locaux et régionaux sont assez rares sauf pour le domaine de la transformation des résidus ou fibres d'amiante et d'une voie rapide reliant la région de Thetford Mines à l'autoroute 20. Certains observateurs s'interrogent même sur la pertinence de la présente cam-

pagne électorale, tant les sujets "chauds" sont inexistant.

Règle générale, la présente campagne est assez terne. Aucun événement particulier n'est venu briser sa monotonie ou réveiller la torpeur des électeurs. Préférant tous des contacts personnels, les candidats tiennent très peu d'assemblées publiques, à l'exception du conservateur Lauzon qui a regroupé près de 200 personnes lors d'un déjeuner-causette marquant l'ouverture officielle de sa campagne.

En outre, le ministre Flora MacDonald est venu faire une visite dans le comté et l'épouse du Sénateur Martial Asselin, Ginette, présidera cette semaine un "thé" à la Loge des Elans de Thetford Mines.

La visite du chef créditiste, Fabien Roy, est attendue dans le comté en vue de venir seconder les efforts de son représentant, Nelson Lessard. Du côté libéral, plusieurs députés

sortant de charge sont venus ou viendront dans les prochains jours supporter la candidature de M. Corriveau.

Une soirée récréative à la Loge des Elans, vendredi le 8 février, est même prévue alors que l'ex-ministre et député sortant de Papineau, André Ouellet, sera sur place.

Le candidat du parti Communiste-Ouvrier, Hugues Gilbert, est actuellement le seul à attaquer de front le député sortant au sujet de son silence face à des politiques adoptées par l'ex-gouvernement libéral et qui auraient désavantagé les travailleurs miniers de la région de Thetford Mines. Le conservateur Lauzon est moins virulent même s'il tient le parti libéral responsable du marasme économique actuel.

En somme, une campagne électorale très calme qui ne suscite pas grand intérêt chez les électeurs du comté de Frontenac.

Madeleine Martel: néo-démocrate

Un autre candidat "poteau"

THETFORD MINES (PS) — Encore une fois, le Nouveau Parti Démocratique (NPD) n'a pas cru bon de mener une lutte intensive dans le comté de Frontenac en présentant à nouveau un candidat "poteau". En effet, Madeleine Martel de Victoriaville a déclaré à La Tribune qu'elle n'avait nullement l'intention de faire une campagne active dans Frontenac. "J'ai prêté mon nom au parti et je n'ai pas prévu me rendre dans la région de Thetford Mines d'ici le 18 février". Cette enseignante entend plutôt consacrer ses énergies à la promotion du candidat NPD de Lotbinière.

J.D. Nolin: Parti marxiste-léniniste

Une visite vers le 11 février

THETFORD MINES — Le représentant du parti Marxiste-Léniniste, Jean-Daniel Nolin, il revient à la charge pour une deuxième fois consécutive dans le comté de Frontenac. Au moment d'écrire ces lignes, ce jeune homme âgé de 23 ans ne s'est pas encore présenté une seule fois dans le comté. Son organisateur a toutefois précisé que M. Nolin viendrait dans la région de Thetford Mines au cours de la semaine du 11 février. En mai dernier, M. Nolin était étudiant en biologie à l'Université Laval. Il avait choisi Frontenac parce que les travailleurs miniers subissent l'oppression quotidienne du système capitaliste et que son parti est le seul à offrir un programme qui répond bien aux aspirations de la population.

H. Gilbert: Parti communiste-ouvrier

Une alternative à la crise

THETFORD MINES (PS) — C'est parce qu'il veut offrir aux travailleurs une véritable alternative aux problèmes de la crise actuelle que le thetfordois Hugues Gilbert a décidé de se porter candidat dans Frontenac sous la bannière du Parti communiste-ouvrier (PCO). Ce qui, selon lui, représente également une excellente occasion pour faire connaître le programme du PCO.

Prenant bien soin de préciser qu'il n'offre pas un programme de promesses mais un programme de lutte qui, d'ailleurs, est défendu quotidiennement et non seulement en période électorale, M. Gilbert touche particulièrement trois aspects: la création de nouveaux emplois par une plus grande transformation de l'amiante à partir des profits réalisés par l'extraction du minerai et ainsi éliminer le chômage; une baisse des différents taux d'intérêts qui affectent près de 70 pour cent des propriétaires de la région; la défense des organisations syndicales contre les attaques des gouvernements et des compagnies.

Il soutient que le PCO est le seul parti politique canadien qui reconnait le principe de l'auto-détermination des Québécois sans pour autant approuver la thèse de la souveraineté-association. Selon lui, il ne s'agit pas d'une simple question de départager les pouvoirs. Il vise la solidarité de tous les travailleurs canadiens afin de combattre un ennemi commun: le capitaliste.

M. Gilbert se dit conscient du peu de chances qu'il a de remporter le suffrage du 18 février. Toutefois, son objectif premier est de faire mieux connaître la doctrine du PCO.

Yves Lauzon: Parti progressiste-conservateur

"Il faudrait un député dynamique"

THETFORD MINES (PS) — C'est parce qu'il fut insulté du rejet systématique du budget Crosbie que le notaire Yves Lauzon de Plessisville a décidé de se lancer dans l'arène politique active sous la bannière du parti Progressiste-Conservateur. D'autant plus, dit-il, "que le parti Libéral a administré le pays au jour le jour durant plus de dix ans".

Agé de 27 ans, ce jeune homme veut profiter de la présente campagne électorale pour démontrer à la population du comté de Frontenac que le député actuel a davantage été un représentant du parti Libéral qu'un représentant des électeurs. Il affirme que le comté possède toutes caractéristiques et tous les moyens pour refléter un dynamisme enviable et prendre la place qui lui revient. Mais, dit-il, il faudrait un député dynamique et sensibilisé qui n'aurait pas peur de monter un projet collectif. Et, M. Lauzon s'engage à relever ce défi.

"Mes chances de l'emporter sont bonnes parce que j'offre un programme bien positif et que je représente une nouvelle génération de politiciens ayant une bonne préparation et une bonne formation". M. Lauzon ne néglige rien et c'est pourquoi il compte sur une armée de

500 bénévoles pour remporter la victoire. Il calcule ceper de moitié le vote créditiste du mois de mai dernier et prendre plusieurs autres voix au député sortant.

Conscient du fait qu'il est relativement peu connu dans la région de Thetford Mines, M. Lauzon entend prendre les bouchées doubles d'ici le 18 février pour rencontrer le plus de gens possibles et se mettre à l'écoute des électeurs.

Pour lui, ses chances de l'emporter seront d'autant plus grandes si les gens du comté se souviennent de ce que le gouvernement Trudeau a fait ou n'a pas fait pour eux. Et, il se charge de leur rappeler les coupures injustifiées des salaires des travailleurs miniers et le silence inexplicable du député Corriveau à cet effet. "J'ai hâte que les gens réalisent enfin comment nous avons été mal servis durant plus de dix ans à Ottawa et ce, par des Québécois".

Bien qu'il s'attend à un résultat serré au niveau national, M. Lauzon prédit un gouvernement conservateur majoritaire. Il s'est dit assuré que son parti recueillera près de 35 pour cent du suffrage exprimé au Québec et qu'enfin, la province sera représentée à Ottawa par plus de trois députés conservateurs.

Autres
nouvelles
électorales
p. C-6, 7 et 8

La page éditoriale

Du professionnalisme, de l'amour et de la générosité

Ce n'est pas par des exposés savants que nous vaincrons les préjugés contre ou sur les handicapés mais grâce à des manifestations aussi éclatantes que le téléthon de la paralysie cérébrale organisé en collaboration avec le réseau TVA. Les milliers de donateurs qui en fin de semaine ont souscrit près de trois millions de dollars n'ont pas qu'augmenté les revenus de l'Association de la paralysie cérébrale, ils ont pris conscience que ces personnes avaient les mêmes droits que nous, ils ont fait fondre une grande partie de l'iceberg d'incompréhension témoinnée à l'égard de gens qualifiés et traités hélas, comme des marginaux.

Dans la région de Sherbrooke, les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'objectif de \$50.000 a été quintuplé, grâce à une organisation locale dynamique qui était appuyée par des professionnels de la télévision. La générosité des citoyens de la région n'a jamais été mise en doute, mais cette fois, une technique efficace, des hommes et des femmes dévoués, de la foi dans l'oeuvre à accomplir, ont permis d'atteindre des

sommets qui nous rendent fiers.

Si le réseau TVA a complété cette première expérience en téléthon d'une manière qui attire des félicitations sans réserve aucune, la station CHLT-Télé-7 a démontré un savoir-faire impressionnant en animant dans le sens véritable du mot, cette grande fête de fraternité. La télévision régionale, sans se limiter à de telles expériences, trouvera dans la couverture du téléthon, une piste qui l'orientera à mieux définir son rôle et exercer son leadership, en un mot, à mieux servir les intérêts de la population.

D'autres organismes, spécialement Centraide qui hésite à recourir à de telles méthodes, auraient avantage à réfléchir au succès du téléthon. La sollicitation à domicile n'est pas à jeter par-dessus bord, mais il est évident qu'elle ne rejoint pas toute la population et qu'elle n'a pas l'impact d'un spectacle de 24 heures. Si nous nous réjouissons aujourd'hui de ce succès spectaculaire, nous pourrions le faire à l'automne à l'occasion d'un téléthon pour Centraide.

Jean Vigneault

POINT DE VUE

Il faut lever le moratoire sur l'énergie nucléaire

Le Québec ne parera pas à une éventuelle pénurie d'hydro-électricité en jouant à l'autruche. Le peuple énergivore ne peut indéfiniment repousser l'échéance. L'énergie hydraulique est constamment renouvelable mais elle ne peut être accrue à l'infini et quand l'énorme potentiel hydro-électrique du Québec aura été exploité, quand les 60 mille mégawatts produits quotidiennement ne suffiront plus, nous en serons réduits à recoller les pots cassés. Des mesures préventives s'imposent maintenant. Le gouvernement doit lever le moratoire sur l'énergie nucléaire.

L'Ordre des ingénieurs du Québec soutient que les aménagements hydrauliques seront complétés au Québec en 1995 et qu'il est pratiquement impossible d'espérer une pénétration accrue du gaz naturel au point d'assurer très rapidement un transfert de l'utilisation du pétrole vers l'emploi du gaz, à moins d'imposer à la population des changements d'habitude. Il ne faudra pas compter non plus avec une perte d'appétit des québécois énergivores. L'abondance fait perdre l'habitude du jeûne; l'opulent ne réagit que devant une assiette vide.

Le recours à l'énergie nu-

cléaire deviendra inéluctable. Le Québec évitera d'être pris de court dans la mesure où il apprendra tout de suite à amadouer la "terrible" énergie fournie par la fission nucléaire. Et cet approvisionnement passera par une planification serrée et par un débat public essentiel qui pourra être calqué sur la méthode suédoise par exemple (formation parmi la population de comités d'étude) et libérée autant que faire se pourra des failles, des écueils de ce type de participation collective aux grandes décisions (qui parle pour qui? qui a droit de parler pour qui?). Il ne s'agit pas de se lancer à corps perdu dans une aventure incertaine. La manipulation de l'énergie nucléaire est un travail de précision qui s'effectue du bout des doigts. Ne semons et ne bâtissons pas sur le sable.

Du stade de discussion au travail d'implantation planifié de centrales nucléaires, "l'installation" de l'énergie nucléaire pourra se réaliser en parallèle avec l'aménagement hydraulique du Québec qui s'éparpille ainsi les bavures d'une action de dernière minute. Nos ressources actuelles d'énergie ne sont pas inépuisables. 1995 devra voir l'émergence du nucléaire. Serons-nous prêts? Jacques Lafontaine

OPINION DES LECTEURS

Un hiver sans ski

Monsieur le rédacteur,

"Y a pas de neige, c'est le désastre! Les centres de ski réclament une assurance-neige. Bien malin qui nous dirait à qui il faut s'en prendre pour l'absence de neige. Pourtant, il y a peut-être un coupable aux difficultés financières éprouvées par beaucoup de centres et ce coupable loge dans notre tête. C'est la façon dont nous concevons le sport et le plein air: tout est fragmenté en disciplines étanches les unes par rapport aux autres. Les centres, tout autant que les organisations sont spécialisés; ce qui fait que bon gré mal gré, on spécialise le public aussi. Le public a donc appris que l'hiver, c'est le SKI. Avec le résultat fort logique que s'il n'y a pas de ski, il n'y a plus rien.

Au nom des "Bonnes af-

aires", disions-nous, il faut préserver le milieu et l'aménager de manière à permettre des pratiques diversifiées: randonnée pédestre, interprétation ou photographie en nature, ski de randonnée, raquette, etc... N'est-ce pas une donnée fondamentale du commerce que celle de la diversification des produits?

Nous croyons qu'il faut tirer une leçon pour l'avenir. La meilleure assurance qu'on peut avoir, c'est d'être prêt à prendre la nature telle qu'elle est. Remplaçons dans nos têtes l'équation "Québec-hiver-SKI", par une nouvelle équation, plus simple et certainement plus rentable pour tout le monde "Québec-nature".

Pierre Bélec
Directeur général
par intérim
La Fédération
québécoise
du plein-air



"Ton armée ne me fait pas peur."

DOCUMENT

En Angleterre, le budget de la santé est sabré

par Michel Martin-Roland

LONDRES (AFP) — La douche froide des économies budgétaires n'a pas fini de pleuvoir sur les sujets britanniques, pris en main depuis neuf mois par un gouvernement fermement décidé à réduire les dépenses publiques pour sauver le pays du déclin.

Résolument conservateur, le gouvernement de Mme Margaret Thatcher s'en tient à ses promesses électorales: pas question de toucher à la défense ou à la police, c'est "l'Etat providence" qui coûte trop cher, des coupes sombres dans le budget de la santé britannique sont inévitables. Depuis le début de l'hiver, les initiatives du gouvernement se succèdent s'attaquant par tous les angles au budget santé du pays qui représente 11 pour cent des dépenses publiques: austérité budgétaire, simplification administrative, compression des effectifs, coup de pouce à la médecine payante, relèvement du ticket modérateur.

Dès le vote de son premier budget (avril 1979/avril 1980), le gouvernement a montré sa détermination en annonçant qu'il n'y aurait pas cette année de "rallonges budgétaires" dans le Service national de santé (National Health Service - N.H.S.), traditionnellement accordées en raison de l'inflation galopante (17% depuis 12 mois). Face à une opposition travailliste et syndicale déchaînée, le ministre de la Santé, M. Patrick Jenkin, rétorquait inlassablement que les services de Santé nationaux et locaux devaient, devant cette situation, s'efforcer de faire porter leurs économies sur les coûts de fonctionnement et non sur les soins.

Il annonçait en même temps une réduction de 100 millions de livres des dépenses du N.H.S. dans le budget commençant en avril 1980.

Les réactions de certains hôpitaux ne se sont pas fait attendre. Ainsi, dès le mois d'août, les autorités sanitaires des quartiers londoniens de Lambeth et Lewisham annonçaient leur refus d'appliquer les économies ordonnées par le gouvernement, car elles mettaient en danger, selon elles, la vie des malades. M. Jen-

kins chargeait alors cinq hauts fonctionnaires de réaliser autoritairement ces économies. Les délégués du ministre concluaient en novembre à la nécessité de supprimer 300 lits dans les hôpitaux de ces quartiers afin d'obéir aux impératifs budgétaires. La presse ne manqua pas de souligner avec cette affaire que l'austérité ne pouvait porter sur les seuls coûts de fonctionnement.

Un mois plus tard, les mêmes fonctionnaires décidaient de suspendre jusqu'au mois d'avril les opérations de transplantations rénales à l'hôpital de Dulwich où les crédits de département étaient déjà dépassés. Cette mesure mettait directement en danger la vie d'une trentaine de patients en attente d'une transplantation prochaine. Après une grande manifestation organisée par l'Association des malades rénaux (The British Kidney Patient Association), devant le ministre de la Santé, le gouvernement faisait machine arrière, garantissant que dans l'avenir le manque d'argent ne mettrait plus en danger la vie des patients.

Dans la foulée de ces mesures d'austérité budgétaire, le gouvernement annonça le 6 décembre un plan de réduction des effectifs dans le "Civil Service" (fonctionnaires de l'Etat) destiné à réduire de 5%, en trois ans, le nombre de postes dans les ministères, principalement en ne remplaçant pas les fonctionnaires partant en retraite. Ainsi, près de deux mille emplois devraient disparaître au ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Le même jour, M. Jenkin publiait un "Livre blanc" intitulé "Les patients d'abord" ("Patients First") prévoyant la suppression de l'un des trois échelons de l'administration du N.H.S. en Angleterre et au Pays de Galles. Economie envisagée: 30 millions de livres, soit dix pour cent du coût total de fonctionnement du N.H.S., d'ici à 1983.

Il s'agit de supprimer les 90 "Area Authorities", échelon situé entre les 14 administrations régionales et les autorités de quartiers (District Authorities). Parado-

xalement, les "Area Authorities" avaient été créées en 1974 par le ministre de la Santé conservateur, sir Keith Joseph, aujourd'hui ministre de l'Industrie.

Les 150 à 180 nouvelles autorités de districts devraient avoir davantage de pouvoirs mais le nombre de représentants des collectivités locales siégeant à leur direction centrale. Le "Livre blanc" envisage aussi de donner une responsabilité accrue aux directeurs d'hôpitaux sur la gestion de leur personnel.

Les milieux spécialisés sont sceptiques sur l'efficacité de cette réforme, d'autant qu'en privé, des membres du gouvernement reconnaissent que l'économie de 30 millions de livres envisagée, ne pourra vraisemblablement pas être réalisée sans toucher aux services de soins.

À côté du "Livre blanc", le ministre de la Santé présentait en décembre un projet de loi sur les services de santé ("Health Service Bill") réintroduisant la pratique des lits payants dans les hôpitaux et facilitant la création des cliniques.

Ce projet de loi qui devrait être voté au printemps, supprime le "Health Services Board", conseil créé en 1976 par les travaillistes pour éliminer les lits payants dans les hôpitaux publics et contrôler le développement de la médecine privée. Tournant le dos à cette conception socialiste, le gouvernement Thatcher décide avec ce projet d'autoriser la pratique des lits payants dans le N.H.S., à condition que l'ensemble des assurés sociaux n'en pâtissent pas. Le projet ne soumet plus à autorisation la création de cliniques ne dépassant pas 120 lits dans un certain nombre de zones à travers le pays.

Dernier volet de la panoplie gouvernementale de redressement financier, l'augmentation de certaines charges sociales payées par les assurés, qui doit faire entrer 84 millions de livres dans les caisses de l'Etat. La mesure la plus spectaculaire est le relèvement des "prescriptions charges" (ticket modérateur) de 45 pence à 70 pence pour chaque ordonnance.

OPINION DES LECTEURS

Le français sur rail

Monsieur Jean Gauthier

C'est avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction mêlée de surprise que j'ai pris connaissance de votre lettre du 15 janvier 1980 au sujet de votre voyage du 12 décembre 1979 sur la ligne Montréal-Sherbrooke.

Intérêt et satisfaction de voir qu'en tant que voyageur vous vous êtes rendu compte de l'excellence du service à bord du train 12, mais surprise puisque vous vous plaignez du français à bord de ce même train.

VIA Rail respecte la loi sur les langues officielles dans tous ses services à la clientèle dans le cadre d'un bilinguisme institutionnel. Que tout le personnel ne soit pas bilingue est fort compréhensible, mais vous aurez toujours le loisir de vous faire comprendre et servir dans les deux langues officielles dans tous nos services. Des raisons historiques et de droits acquis font en sorte que les employés de "l'Atlantique" Montréal-Halifax composent en partie le personnel à votre disposition. Grâce aux cours de français offerts par VIA, le bilinguisme fait des progrès, mais la capacité d'assimilation n'est pas la même pour tous, vous le comprenez parfaitement.

L'année dernière, par exemple, un très grand nombre d'employés de VIA qui nous sont venus soit du CP, soit du CN, ont accepté de suivre des cours intensifs de français et les résultats obtenus jusqu'ici sont

des plus encourageants. Nous ne demandons qu'un peu de compréhension et de patience.

L'horaire du train 12, "l'Atlantique", est déterminé en fonction de sa composition et de la distance à parcourir. Il s'agit en effet d'un train de longue distance par opposition au no 626 dont vous avez constaté l'horaire plus court. D'autre part, "l'Atlantique" est formé de voitures classiques alors que le 626 est un autorail dont les capacités de freinage et d'accélération lui permettent de faire Montréal-Sherbrooke en moins de temps.

Enfin, comme en témoignage la hausse d'achalandage enregistrée en 1979, beaucoup de gens ont comme vous constaté la crise de l'énergie et n'utilisent plus la voiture particulière au même rythme et pour les mêmes raisons qu'auparavant. Le train est la solution dans bien des cas. Quant au retour, fin d'après-midi de Sherbrooke, nous suivons la situation de près et si un service additionnel s'avérait nécessaire pour un nombre suffisant de voyageurs, nous serions les premiers à le préconiser.

Veuillez agréer, cher monsieur Gauthier, l'expression de mes sentiments les meilleurs, et je vous remercie pour l'opportunité que vous m'avez donnée d'apporter le point de vue de VIA sur des sujets aussi importants que ceux que vous avez soulevés.

J.L. Moisan, vice-président
Via Rail Canada Inc.

Vite, une loi spéciale

J'ai rencontré un courtier d'assurances, un journaliste et un enfant qui m'ont dit: "La grève des 'profs' ne sera pas longue, le gouvernement va passer une loi..." En tout début de conflit on sait que l'Etat agira, on ne dramatise pas, on attend la loi spéciale. Avec le gouvernement du Parti québécois c'est devenu presque une mode.

Les parties patronales et syndicales sont loin d'un accord sur tout l'aspect de la tâche. Les "patrons" refuseront aux enseignants d'être les seuls artisans de l'acte pédagogique. Dix-sept ans de scolarité (et toujours aux études), vingt ans d'expérience ça ne permet pas à l'enseignant de prendre en charge sa tâche et de l'accomplir avec compétence sans un encadrement. Les enseignants sont convaincus qu'on sera de meilleurs professeurs si de bons principaux d'école nous supervisent et s'ils contrôlent les phases et les outils de l'acte pédagogique.

Dans l'enseignement c'est au niveau des fruits de l'action du pédagogue que se situe l'évaluation. Un enseignant compétent aura choisi les moyens appropriés pour répondre aux objectifs retenus ou, à tout le moins, il aura su se réajuster au besoin et recourir aux personnes ressources disponibles.

Le gouvernement veut se

laisser le chemin libre pour favoriser l'implantation unilatérale du ministre Morin. Il souhaite aussi imposer aux enseignants, avec le moins de frais possible, l'intégration des enfants en difficulté dans les classes régulières... Des enfants qui redeviendront les "cancers" laissés à eux-mêmes dans un coin de la classe pour les "trop lents" et dans le corridor pour les "agités" et les "frondeurs". L'enseignant choisira de donner son maximum à la majorité apte à profiter normalement de son enseignement... Et, pour se donner bonne conscience, les responsables confieront ces "enfants-problèmes" à un orthopédoque ou à un psychopédagogue en une demi-heure par-ci, par-là.

Il n'en faut pas davantage pour prévoir qu'une loi viendra mettre fin aux négociations lorsque le gouvernement décidera de ne plus bouger. Il aura attendu suffisamment longtemps pour que la population réagisse contre la grève et pour avoir amassé plus de 3.500.000 \$ pour chacune des journées d'arrêt de travail (70.000 enseignants x 50 \$).

Il est facile d'envisager que le gouvernement saura bien tirer son épingle du jeu.

BENOIT DESCOTEAUX
4503 Pavillon
Rock Forest

La justice au Chili

Le dix-neuf janvier dernier, avait lieu, à l'Université de Toronto, la Conférence canadienne sur la justice au Chili.

La conférence débuta par les témoignages de deux femmes chiliennes dont les maris ou les enfants avaient été torturés ou tués par les autorités ainsi que par l'exposé d'un prêtre qui demanda l'aide des gouvernements de tous les pays du monde pour faire arrêter la triste situation des droits de l'Homme au Chili. En ce qui concerne la Constitution et le code du travail, notons qu'aucun décret ne peut être déclaré inconstitutionnel (c'est écrit dans la constitution...) et que les grèves sont limitées à soixante jours, que les patrons ne

sont pas obligés de négocier les trente premiers jours et que, dès le premier jour de grève, les patrons peuvent embaucher de nouveaux travailleurs. Aussi, toute organisation syndicale peut être tenue criminellement responsable d'un acte commis par un de ses membres.

(...)les délégués ont adopté une série de résolutions qui serviront éventuellement à la délégation canadienne lors d'une session des Nations-Unies qui doit avoir lieu à Genève prochainement. Notons qu'on y souligne encore une fois l'importance pour les consommateurs canadiens de boycotter les produits chiliens, notamment les raisins et le vin.

Pierre Blackburn

Dès le mois de mars au Québec

Guerre à la publicité sexiste

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec entend appliquer dès le mois de mars une politique visant à bannir tout sexisme dans sa publicité.

Après avoir ainsi donné l'exemple, le gouvernement prévoit émettre des normes qui s'appliqueront à toute la publicité.

La ministre d'Etat à la condition féminine, Mme Lise Payette, vient récemment de lever le voile sur ces intentions gouvernementales, lors d'une tournée référendaire qu'elle effectuait.

La lutte contre le sexisme dans la publicité s'inspirera des suggestions que le Conseil du statut de la femme a mises de l'avant dans son document de l'automne 1978 intitulé "Pour les Québécoises: égalité et indépendance".

Le Conseil suggère dans le document la création d'un comité de surveillance de la publicité sexiste. Ce comité serait formé de représentants de l'Office de protection du consommateur, du Conseil du statut de la femme, d'associations féministes et du milieu de la publicité.

Toute la publicité du gouvernement doit être soumise au comité, selon la sug-

gerait cependant d'un pouvoir moral face aux messages publicitaires.

Sexisme

Selon le Conseil du statut de la femme, c'est le principe suivant qui doit inspirer la préparation des messages: "la publicité ne doit pas être discriminatoire ni dévalorisante à l'égard des sexes".

Par discriminatoire, on

entend une publicité qui "présente des caractéristiques liées au sexe et défavorise un sexe en faveur de l'autre".

La publicité dévalorisante est par ailleurs définie dans le document comme celle "qui porte atteinte à la dignité des personnes en les représentant dans une situation d'infériorité".

Ainsi, à moins que le fabricant ne puisse prouver que son produit ne convient qu'à une seule catégorie de

personnes ou à un seul sexe, les réclames publicitaires devraient s'adresser aux hommes autant qu'aux femmes, suggère le Conseil.

Dans une série de réclames, chaque sexe devra être représenté de façon égalitaire, même dans le choix des voix de personnes qui transmettent dans les messages télévisés les détails sur les produits (les "voice-over").



Un château de glace

En dépit d'une température très froide, de nombreux visiteurs se rassemblent chaque jour autour du Palais de glace du Carnaval de Québec pour admirer l'exposition de sculptures sur glace qui réunit des oeuvres de dix équipes représentant huit pays.

(Lasserphoto PC)

Immatriculation 1980: vignette autocollante pour tous les climats

QUEBEC (PC) — Le ministre des Transports du Québec a présenté hier la vignette autocollante qui permettra aux automobilistes de conserver pendant quatre ans leur plaque d'immatriculation de 1979.

Cette vignette, de couleur rouge et grise, devra être apposée dans l'espace réservé à cette fin, dans le coin inférieur droit de la plaque. Elle a été conçue de façon à supporter les conditions climatiques les plus diverses.

Pour se la procurer, les automobilistes pourront procéder comme dans le passé, soit par la poste d'ici au 29 février, soit en se présentant d'ici au 31 mars dans une succursale du Bureau des véhicules automobiles ou dans l'une des 800 caisses populaires participantes.

Par l'adoption de la plaque d'immatriculation semi-permanente, le ministère des Transports prévoit réaliser une économie d'environ \$6 millions sur quatre ans.

Le ministre Denis de Belleval a expliqué en conférence de presse que ce système, déjà en vigueur dans six provinces canadiennes et dans une trentaine d'états américains, permettra également au Bureau des véhicules automobiles d'effectuer plus facilement la mise à jour de son fichier informatisé sur l'immatriculation.

Par ailleurs, le certificat d'immatriculation, qui lui aussi sera émis dès à présent pour une période de quatre ans, facilitera le traitement de chacune des demandes.

Le renouvellement du certificat se fera également par l'apposition d'une vignette qui portera le même numéro que celui apparaissant sur la vignette de la plaque.

Enfin, le ministre des Transports a fait savoir que le coût d'immatriculation des véhicules de promenade demeurera inchangé cette année.

Seule l'immatriculation des véhicules, dont le coût est calculé d'après la masse totale de la charge, sera augmentée. Les autobus et les véhicules de ferme seront exemptés de cette augmentation.

Campagne référendaire: les libéraux ne laissent rien au hasard

par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Les libéraux ne veulent rien laisser au hasard dans l'organisation de leur campagne référendaire et vont jusqu'à prévoir ce que devra contenir le bureau du secrétariat de comté.

Ce local devra non seulement être situé près d'un stationnement facile d'accès, mais "pour le bien-être des membres du secrétariat, il serait souhaitable d'avoir un réfrigérateur, du café, une bonne aération et un bon ameublement, quelques décorations et un éclairage suffisant."

Tous ces détails ont été expliqués samedi au Conseil général du Parti libéral du Québec, par M. Pierre Bibeau, à l'aide d'un document de 34 pages rédigé par un auteur inconnu qui n'a rien laissé à l'improvisation.

Pour l'efficacité de ce secrétariat, dit le document, il faudra le munir: -d'une photocopieuse xérox ou d'un autre type d'appareil en bonne condition; -d'une machine à écrire en ordre; -de lignes téléphoniques en nombre suffisant pour la durée de la campagne; -de réserves de papeterie et autres menus articles.

"Il faut que le secrétariat soit toujours des plus accueillant," dit le document qui en conclut que "le personnel devra être choisi pour sa vivacité, son initiative et sa capacité de travailler sous pression".

Il est clair que la campagne référendaire, comme toutes les campagnes menées par le PLQ, sera axée sur le contact personnel, précise le document.

"C'est possiblement par le comité de comté que se gagnera ou se perdra le référendum... Le rôle du comité de comté est essentiellement de réunir, sous une même direction, toutes les énergies qui veulent oeuvrer au triomphe du fédéralisme à l'intérieur de chaque comté."

Le document insiste sur cette nécessité d'accueillir toutes les énergies. En expliquant le fonctionnement du comité d'information qui sera présent dans chaque comté, on dit:

"Il lui faudra accepter d'accueillir dans ses rangs des gens d'autres partis politiques fédéralistes, s'ils ont la compétence requise. Ca ne peut d'ailleurs qu'élargir notre rayonnement en nous permettant des entrées additionnelles dans d'autres milieux."

Des questions sur les régimes d'épargne-retraite?



Les réponses, c'est l'expert de la Banque Royale qui les a.

Et il y a un expert dans chaque succursale qui peut vous dire comment mieux épargner pour votre avenir.

Passez vite le voir et souscrivez à un régime avant le 29 février. Vous pourrez ainsi, dans votre déclaration d'impôt 1979, bénéficier de certains avantages fiscaux.



BANQUE ROYALE

La pêche au Canada: industrie mal connue

par Alex Binkley

OTTAWA (PC) — L'industrie de la pêche est mal connue au Canada, déclare celui qui s'emploie présentement à convaincre les étrangers d'acheter du poisson canadien.

"Les Canadiens ne savent pas combien cette industrie est importante, déclare M. Ron Bullmer, directeur de l'Association canadienne des exportateurs de poisson. En 1978, nous avons vendu pour plus de \$1 milliard de poisson à l'étranger, et nous sommes devenus le premier exportateur de poisson au monde."

Avec ses zones de 200 milles, le Canada sera toujours l'un des plus grands exportateurs de poisson au monde, et d'ici 1985, ces exportations pourraient atteindre \$4 milliards.

A \$650 l'onc, combien vaudraient maintenant les "deux femmes en or"?

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36



CENTRE DE FORMATION POUR LES DIABÉTIQUES

L'Association du diabète du Québec donne maintenant un enseignement théorique et pratique aux diabétiques adultes pour un meilleur contrôle du diabète.

Pour de plus amples informations
communiquez
au numéro suivant:

(1-514-731-6406)

 centrale de l'enseignement du québec 